

Monnaie, monnaies : quelles mutations, quelles stratégies ?



La réforme de la monnaie au sein de l'Union Européenne (UE) est un sujet revenant souvent ces derniers temps, à l'image de trois tribunes du quotidien *Le Monde* publiées presque simultanément. La première relate la position d'Aurore LALUCQ, eurodéputée présidente de la commission des affaires économiques et monétaires au Parlement européen et coprésidente du parti politique Place publique aux côtés de Raphaël Glucksmann, qui s'est exprimée le 19 octobre 2025. A cette même date, Agnès BENASSY-QUERE et François VILLEROY DE GALHAU, responsables de la Banque de France (sous-gouverneure et gouverneur), ont également donné leur avis sur le sujet. Enfin, ces deux tribunes font suite à celle d'un collectif d'économistes et de défenseurs de l'environnement parmi lesquels Jézabel COUPPEY-SOUBEYRAN et Augustin SERSIRON du 13 octobre 2025.

Alors que la dette française explose, ce collectif de sept économistes et défenseurs de l'environnement propose une création monétaire pour que, malgré cette crise, une transition sociale-écologique puisse être financée. La dette est liée selon eux à une crise de confiance des créanciers (étrangers pour moitié) envers l'Etat, induisant des taux d'intérêt très élevés, puisque l'offre de capitaux par des prêteurs potentiels était deux fois supérieure à la demande de fonds de l'Etat emprunteur lors d'une adjudication de titres souverains ce 4 septembre. Or, augmenter les taux d'intérêt n'aide pas à réduire la dette mais au contraire la fait encore plus augmenter puisque l'Etat doit donner encore plus d'argent à ses créanciers. Ces taux d'intérêt ont comme conséquences d'enrichir les plus riches et de provoquer des discours délibérément anxiogènes pour justifier des baisses d'impôts excessives et l'arrêt de versements d'argent de l'Etat de la part d'opposants à l'Etat, et ainsi de faire augmenter la méfiance à son égard. Or, si ces discours provoquent une méfiance accrue de l'Etat, les taux d'intérêt augmentent à nouveau, ce qui crée un cercle vicieux. Pour contrer cela, certains proposent de forcer les créanciers à prêter à de faibles taux d'intérêt, mais cela ne serait pas suffisant selon ce collectif car cela ne remettrait pas en cause la dynamique d'endettement cumulatif puisqu'il y aurait toujours des taux d'intérêts à verser aux créanciers, en plus du fait que cela est interdit par l'article 124 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. D'autres rappellent que la dette provient d'un manque de recettes et pas de dépenses excessives avec les baisses d'impôts successives accordées aux grosses fortunes, ainsi que les subventions ou crédits d'impôts accordés aux entreprises sans condition d'embauche ou d'investissement vert. Il faudrait donc rétablir un impôt équitable, mais cela serait risqué puisqu'il suffirait pour les grandes fortunes de fuir vers

des paradis fiscaux. Une troisième voie serait d'annuler la dette détenue vers la banque centrale qui n'a fondamentalement pas besoin d'être remboursée et de percevoir des taux d'intérêt puisqu'elle peut créer de la monnaie, et donc peut assumer autant de pertes que nécessaire (la Banque des règlements internationaux a même établi qu'une banque centrale pourrait fonctionner normalement avec des fonds propres négatifs). Cette dernière solution peut être intéressante mais pas suffisante selon le collectif puisqu'elle efface la dette passée mais ne finance pas dans la durée l'augmentation de dépenses budgétaires nécessaire pour une transition écologique et sociale, ce qui finalement n'aura aucun impact sur la diminution de la dette. Ainsi, ils proposent d'envisager une création monétaire hors dette dès son émission au lieu de créer de l'argent en le prêtant à l'état puis d'effacer sa dette. Cela serait parfaitement légal puisque les traités européens en vigueur n'interdisent pas à la Banque centrale européenne (BCE) d'émettre de la monnaie libre de dette mise en circulation par des subventions plutôt que par des prêts afin de financer la part des investissements verts qui ne seraient pas rentables pour les Etats ou organismes publics (effectivement, la transition sociale-écologique ne générant pas de revenus, elle ne permettra pas le remboursement de taux d'intérêts donc ne peut pas être financée par un prêt, qui ne ferait qu'amplifier la dette publique). Ainsi, ce groupe d'économistes et de défenseurs de l'environnement pense que la banque centrale peut financer la transition sociale-écologique malgré une forte dette publique par une création monétaire.

Agnès BENASSY-QUERE et François VILLEROY DE GALHAU, responsables à la Banque de France, souhaitent eux un développement de l'euro numérique pour retrouver une souveraineté monétaire européenne. Selon eux, notre souveraineté monétaire européenne fait face à trois ruptures de natures technologique, économique et politique :

-La rupture technologique est liée à la « tokenisation », procédé qui transforme des actifs physiques (une œuvre d'art, un immeuble) ou numériques en « tokens » (=jeton), une unité numérique de valeur. Les droits attachés à cet actif (droit de propriété par exemple) sont matérialisés avec un enregistrement numérique unique et vérifiable. La tokenisation permet ainsi de diviser cet actif en unités plus petites, facilitant ainsi les transactions et la propriété fractionnée. La monnaie est donc délaissée au profit de ces « tokens » (dont la cryptomonnaie, qui est un type particulier de « token »), bien que la promesse des stablecoins (ou cryptomonnaies « stables », qui sont adossés à une réserve d'actifs en devises (euro ou dollar par exemple) pour éviter les fortes fluctuations) est de se maintenir à parité avec une monnaie officielle.

-La rupture économique réside dans une privation possible de la monnaie, puisque les plus grands émetteurs de stablecoins sont des entités privées non bancaires, qui échappent aux mécanismes traditionnels de régulation, et remettent donc en cause le système monétaire qui assure l'unicité, la stabilité et la confiance dans la monnaie.

-Enfin, la rupture politique réside dans la stratégie de Donald Trump avec la promotion des stablecoins en dollars pour faire des Etats-Unis le leader mondial de la finance en « tokens », et ainsi renforcer l'emprise du dollar à l'échelle mondiale au détriment des autres devises. Ainsi,

pour les européens, un stablecoin adossé au dollar est un actif doublement non souverain puisqu'il s'agit d'une monnaie privée adossée à une monnaie publique qui n'est pas l'euro.

Cette perte de souveraineté est également déplorée par Aurore LALUCQ, une eurodéputée française qui dénonce les monnaies numériques comme des actifs appartenant à des milliardaires donc favorisant leur enrichissement personnel au détriment de la souveraineté des Etats. Selon elle, la monnaie est une institution politique à part entière qui participe à l'unité et à la souveraineté d'une nation. Les monnaies numériques privent donc l'Etat de son monopole légitime sur la monnaie, et ainsi l'affaiblissent. En effet, les cryptomonnaies rendent impossible la maîtrise de politiques monétaires, favorise la multiplication de circuits financiers parallèles, et les capitaux européens sont déplacés vers des pays étrangers, notamment les Etats-Unis puisque 99% des stablecoins sont libellés en dollars américains.

Cependant, pour Agnès BENASSY-QUERE et François VILLEROY DE GALHAU, la monnaie numérique est aussi une opportunité pour l'UE qui lui permettrait de renforcer sa souveraineté. En effet, elle facilitera les échanges transfrontières, ce qui pourrait donner naissance à un système monétaire multipolaire dans lequel le dollar ne serait plus le point de passage obligé. Ce système devra selon eux reposer sur trois piliers : la régulation pour des émissions de stablecoins sécurisées, le socle public pour que ces échanges numériques reposent sur les institutions du système monétaire européen, et enfin la monnaie commerciale tokenisée émise par les banques privées puisque la monnaie repose sur un partenariat entre public et privé.

La solution proposée par Aurore LALUCQ pour préserver notre souveraineté européenne est l'application pleine et entière de la législation européenne « MiCA » (= « Markets in Crypto Assets » donc « marchés des cryptoactifs »), ainsi que la mise en œuvre de l'euro numérique. Selon elle, cette nouvelle forme de l'euro répondrait seulement à une évolution des usages et permettrait ainsi d'avoir accès à de la monnaie publique, y compris lors de paiements numériques. De plus, cet euro numérique permettrait de faire passer les paiements par des réseaux européens et non américains, où ils passent presque tous aujourd'hui, ce qui fait également passer nos données dans des réseaux étrangers. Ainsi, les paiements numériques seraient plus sécurisés, comme le préconisent Agnès BENASSY-QUERE et François VILLEROY DE GALHAU. Les citoyens seraient libres de choisir leurs modes de paiements car ils ne seraient plus obligés de se soumettre à des prestataires privés sur internet. Enfin, l'euro numérique nous permettrait de nous libérer de notre dépendance envers des acteurs étrangers dans un contexte de fortes tensions géopolitiques.

En conclusion, la monnaie subit de fortes mutations avec l'explosion des paiements numériques et la concurrence des cryptomonnaies et autres « tokens ». Pour préserver notre souveraineté monétaire face à ses changements, l'euro numérique est préconisé. Ce n'est cependant la seule modification que la monnaie pourrait subir, puisque des économistes pensent par exemple qu'une nouvelle création monétaire pourrait également permettre le financement d'une transition sociale-écologique malgré une forte dette française.